



Chamonix, le 15 Mars 2019

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

M. Emmanuel MACRON

Palais de l'Élysée

55, rue du Faubourg Saint Honoré

75008 PARIS

CABINET DU MAIRE

Email : maire@chamonix-mont-blanc.fr

Tél. : 04 50 53 75 15

Fax : 04 50 53 96 86

Réf : EF/AF/186542

Objet : Grand Débat National - contribution locale

Monsieur le Président,

Vous avez pris l'initiative d'organiser un grand débat national afin de recueillir les propositions de la population en matière d'organisation institutionnelle, de transition écologique, de fiscalité et de démocratie locale.

Cette démarche a visiblement été un succès puisque plusieurs centaines de milliers de contributions ont été reçues sur la plateforme numérique dédiée ainsi que plusieurs milliers de réunions locales organisées.

La vallée de Chamonix-Mont-Blanc a initié elle-même une réunion locale le 4 mars dernier, centrée sur les thèmes de la transition écologique et de la dépense publique.

Compte tenu de l'ampleur de la réflexion, qui couvre peu ou prou l'ensemble de l'action publique, je souhaiterais, à la lumière de l'expérience des affaires publiques locales qui est la mienne depuis maintenant plus de vingt ans, vous faire part de quelques propositions qui nous apparaissent décisives dans l'entreprise de réformation de cette action publique.

Ces propositions peuvent être présentées comme des demandes de garanties adressées à l'Etat.

On peut les résumer ainsi :

- Garantir les libertés locales
- Garantir les ressources locales
- Garantir la présence de l'Etat sur les sujets régaliens : santé, sécurité, éducation.

GARANTIE DES LIBERTES LOCALES

Cette demande est probablement celle qui est la plus forte : il s'agit de mettre fin à la centralisation ou recentralisation progressive de l'action publique en rétablissant une relation de confiance avec les collectivités locales et en les laissant exercer l'action publique au meilleur niveau qui est celui de la proximité.

Je rejoins pleinement les propositions formulées par TERITOIRES UNIS qui tendent à la reconnaissance d'une subsidiarité ascendante pouvant se résumer ainsi : l'action publique est confiée à l'échelon local, en dehors des missions clairement définies qui relèvent de l'Etat (cf. 3e garantie).

La France est malade de sa centralisation et de l'application uniforme de la loi et de la règle : sous prétexte d'assurer l'égalité, les territoires se retrouvent paralysés et l'action publique rendue inefficace.

Vous avez insisté encore récemment sur l'importance d'accorder aux territoires un droit à la différenciation : ce sujet est capital et passera probablement par un acte III de la décentralisation qui permettra de faire appliquer concrètement ce droit.

Car le fait est que la décentralisation est devenue illisible après 35 ans d'exercice : il est probable que la crise du pays est directement liée à cette impasse de la décentralisation, dont l'Etat est assez significativement responsable à force d'alterner transferts de compétences incomplets et restriction de moyens imposée aux collectivités.

15 ans après l'acte II, il est en effet indispensable d'engager le mouvement vers une véritable République décentralisée qui libère les initiatives et les énergies locales.

A ce titre, je dois souligner la situation dans laquelle les territoires touristiques se trouvent en matière de pression foncière : l'attractivité de ces territoires a conduit à un phénomène d'éviction progressive de la population permanente. Je noterai en l'espèce que près de 90% du développement de l'habitat intervenu au cours des 20 dernières années à Chamonix-Mont-Blanc est le fait de la résidence secondaire, que ce soit par construction et surtout par mutation des biens : évolution qui remet en cause progressivement la cohésion du territoire, malgré les efforts déployés par la commune pour mettre à disposition de ses habitants des logements abordables (avec près de 300 logements de ce type, du locatif à l'accession, livrés ou en cours entre 2010 et 2020).

Ce phénomène touche tous les territoires à forte attractivité et lorsque nous avons voulu le freiner, lors du débat sur la révision de la Loi Montagne en 2016, en proposant un amendement correctif suite à la mobilisation de nombreux maires de communes touristiques, le débat parlementaire n'a pas permis de retenir notre proposition (écartée en commission mixte paritaire).

Compte tenu de l'importance du sujet, nous souhaiterions que le cadre législatif et réglementaire donne la possibilité aux territoires de mettre en place des dispositifs en faveur de la préservation de la résidence principale : la lutte contre l'exode progressif de nos populations dépend d'ajustements concrets au principe de traitement indifférencié et d'application à tous de la même norme.

GARANTIE DE RESSOURCES

Inséparable des libertés locales, la préservation, voire le rétablissement de l'autonomie financière et fiscale constitue une nécessité. Le bloc territorial a déjà bien contribué à l'effort de maîtrise des dépenses avec plus de 10 milliards de baisse de la dotation de fonctionnement entre 2013 et 2017 et la pause intervenue en 2018 et 2019 doit être pérennisée.

Les réductions de dotations sont d'autant plus douloureuses lorsqu'elles se conjuguent à l'aggravation du prélèvement au titre du fonds de péréquation, mis en place en 2012. Je rappellerai en l'espèce que la vallée de Chamonix-Mont-Blanc a subi depuis 2012 un « manque à gagner » sur ses ressources qui dépasse les 25 M d'euros, du fait de cette funeste conjonction.

La garantie de ressources est indispensable pour répondre aux besoins exprimés par les populations, a fortiori dans un contexte de renforcement de la décentralisation : pas d'action publique locale sans garantie de moyens et pas d'action sans responsabilisation.

Concernant la question des ressources, je voudrais souligner un point important, pleinement d'actualité : la lutte contre le réchauffement et les dérèglements